

Essai de classement syntaxique et sémantique des verbes potentiellement performatifs en français

Eddy Roulet

Number 8, 1978

Syntaxe et sémantique du français

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800074ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800074ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Roulet, E. (1978). Essai de classement syntaxique et sémantique des verbes potentiellement performatifs en français. *Cahier de linguistique*, (8), 437–455. <https://doi.org/10.7202/800074ar>

ESSAI DE CLASSEMENT SYNTAXIQUE ET SÉMANTIQUE DES VERBES POTENTIELLEMENT PERFORMATIFS EN FRANÇAIS

Nos connaissances des propriétés syntaxiques des verbes français ont progressé notablement ces dix dernières années grâce aux travaux du Laboratoire d'automatique documentaire et linguistique (voir Gross, 1975) ; l'étude des propriétés sémantiques, plus récente, commence à produire quelques résultats (voir Long, 1976). Mais on s'est peu intéressé jusqu'ici à un ensemble de verbes qui présentent une propriété particulière, mise en évidence par Austin (1970) dans les années cinquante, à savoir que, sous certaines conditions, "dire, c'est faire" (d'où l'étiquette de verbes potentiellement performatifs) ; il me suffit de dire, dans la situation appropriée, que je promets ou que j'ordonne quelque chose pour réaliser un acte de promesse ou d'ordre, alors qu'il ne me suffit pas de dire que je sors, que je chante ou que je résume pour accomplir les actes de sortir, chanter ou résumer. Les verbes potentiellement performatifs présentent un intérêt tel, du point de vue de la communication, qu'ils méritent une étude particulière ; c'est encore plus vrai si on prend en compte l'hypothèse performative de Ross (1970) revue par Sadock (1974) selon laquelle la valeur illocutive de tout énoncé est déterminée en premier lieu par le verbe ou prédicat performatif le plus élevé de la structure sous-jacente, qu'elle soit syntaxique ou sémantique.

Austin avait bien tenté, dans la dernière de ses conférences de Harvard en 1955, de dresser intuitivement un classement sémantique des verbes potentiellement performatifs anglais en cinq catégories : verdictifs, exercitifs, promissifs, comportatifs et expositifs (Austin 1970), mais ce classement est peu satisfaisant, car il ne repose sur aucun critère décisif pour distinguer les verbes performatifs des non performatifs et pour répartir les premiers dans les cinq catégories (voir les critiques de Vendler, 1970, et de Searle, 1976). En dépit de la fragilité de ses fondements, le classement d'Austin semble pertinent car on retrouve dans les tentatives ultérieures, sous des étiquettes différentes et parfois avec une subdivision supplémentaire, les cinq catégories majeures, comme le montre le tableau suivant :

AUSTIN, 1970	VENDLER, 1970	FRASER, 1974	SEARLE, 1976
expositifs	expositifs	{ assertion évaluation	représentatifs
verdictifs	verdictifs	désignation	déclaratifs
exercitifs	{ opératifs exercitifs	{ légitimation requête suggestion	directifs
promissifs	commissifs	engagement	commissifs
comportatifs	behabitifs	attitude	expressifs

Vendler (1970) a d'ailleurs tenté, pour l'anglais, d'asseoir le classement intuitif d'Austin sur des fondements syntaxiques, mais ses résultats ne sont que partiellement satisfaisants ; en particulier, la définition qu'il propose des performatifs : "verbes à complétives prénominaux faibles" (79), conduit à exclure des verbes manifestement performatifs comme *abroger*, *octroyer*, *annuler*, etc. ou à poser, pour le complément de ces verbes, une structure profonde difficile à justifier indépendamment ; en outre, Vendler ne vérifie la pertinence de

son analyse que sur un très petit nombre de verbes anglais, cités à titre d'exemples. Fraser (1974) et surtout Searle (1976) développent davantage les critères sémantiques, mais leur classement concerne plutôt les actes que les verbes. Nous y reviendrons.

Partant de ces différentes tentatives, toutes centrées sur la langue anglaise, il a paru intéressant de tenter un classement syntaxique et sémantique des verbes potentiellement performatifs en français. Objectifs : vérifier la pertinence du classement d'Austin/Searle pour le français et développer nos connaissances des propriétés syntaxiques et sémantiques des verbes français entrant dans la structure des actes de langage. Ce classement constitue un préalable à la description non seulement des actes de langage directs (dont la valeur illocutive est déterminée directement par le prédicat performatif sous-jacent), mais aussi des actes de langage indirects (dont la valeur illocutive est dérivée du prédicat performatif sous-jacent par des règles de conversion ou d'implication conversationnelle) (voir le recueil de Cole et Morgan, 1975).

Le premier problème à résoudre, dans notre classement, est de trouver un critère opératoire, plus pertinent que celui de Vendler (1970), pour déterminer aisément si un verbe, dans un de ses emplois au moins, entre ou non dans la catégorie des potentiellement performatifs. Nous inspirant d'une remarque de Ducrot (1975, 84), qui propose de dériver *Il a promis* de *Il a dit* : "*Je promets*", nous avons utilisé le critère suivant :

un verbe appartient à la catégorie des verbes potentiellement performatifs s'il est un verbe d'action (au sens de Ross, 1972), s'il entre dans la structure

Il (ppv) a dit : "Je (ppv) V"

et que celle-ci peut être transformée en

Il (ppv) a V

sans modification du sens de l'énoncé.

Exemples : *Il m'a dit : "Je te promets un livre"*

+ *Il m'a promis un livre*

Il m'a dit : "Je diagnostique un cancer"

+ *Il a diagnostiqué un cancer*

À noter l'absence du pronom dans la transformation du deuxième exemple, *Il m'a diagnostiqué un cancer* étant rare, et le fait que la transformation inverse, pertinente dans le premier exemple : *avoir promis, c'est avoir dit qu'on promet*, ne l'est pas dans le deuxième, le diagnostic pouvant être silencieux, intérieur, comme dit Ducrot ; nous n'avons pas jugé que ces deux particularités, qui se retrouvent dans de nombreux verbes, les excluaient de la classe des performatifs, mais elles pourraient être utilisées dans le classement (Searle 1976 fait de la seconde son neuvième critère).

En revanche, dans

Il m'a dit : "J'ai l'intention de partir en vacances"

+ *Il a eu l'intention de partir en vacances*

si la transformation paraît possible, le verbe n'est pas un performatif, car il ne remplit pas la première condition (appartenir à la catégorie des verbes d'action) ainsi qu'en témoigne le fait que la phrase ne pourrait répondre à la question "Qu'est-ce qu'il a fait ?".

Dans

Il m'a dit : "Je t'apporte un livre"

+ *Il m'a apporté un livre*

si la transformation paraît possible, le second énoncé n'a pas le même sens que le premier, violant ainsi la dernière condition.

Ce critère permet de distinguer aisément les verbes potentiellement performatifs des autres, voire le sens performatif du sens non performatif d'un verbe. Ainsi *donner* est classé comme performatif dans le sens de "faire don de", mais non dans le sens de "remettre de main à main".

Appliqué aux listes du français fondamental 1^{er} et 2^e degrés, ce critère permet de délimiter un ensemble d'une centaine de verbes potentiellement performatifs, que nous avons étendu à 170 en examinant les verbes des tables 6, 9 et 13, les plus susceptibles de receler des performatifs, de Gross (1975).

Nous avons ensuite tenté de vérifier si ces verbes pouvaient être répartis en cinq classes majeures correspondant aux catégories d'Austin (1970) et de Searle (1976) sur la base de critères syntaxiques et sémantiques.

Pour le classement sémantique des actes de langage, Searle (1976, 2-7) propose douze critères, qui sont applicables pour la plupart aussi bien aux verbes performatifs. Le premier, qui suffit à distinguer les cinq classes majeures, prend en compte l'objectif ou l'intention exprimé par l'acte (ici, par le verbe) :

- les *expositifs* engagent le locuteur, à des degrés variables, à un fait, à la vérité de la proposition exprimée ;
- les *exercitifs* expriment une tentative plus ou moins ferme du locuteur d'amener l'auditeur à faire quelque chose ;
- les *promissifs* engagent le locuteur, à des degrés variables, à une action future ;
- les *comportatifs* expriment le jugement (assessment) par le locuteur de l'état de choses résultant d'un acte antérieur, généralement de l'auditeur (nous nous sommes inspirés ici de la définition de Fraser, 1975, plus satisfaisante que celle de Searle) ;
- les *verdictifs* créent instantanément l'état de fait exprimé (excommunier, nommer président, acquitter), généralement, par l'exercice de droits spécifiques (même remarque que pour les comportatifs).

Le deuxième critère de Searle permet de répartir ces cinq classes en deux grands groupes : il s'agit de la distinction entre les actes qui font correspondre les mots au monde et ceux qui font correspondre

le monde aux mots (ou, dans les termes peut-être plus clairs de Fraser, 1974, la distinction entre les actes qui décrivent le monde et ceux qui le changent). Dans la première catégorie entrent les expositifs et les comportatifs, dans la seconde les exercitifs, les promissifs et les verdictifs.

Le dixième critère de Searle, distinction entre les actes dont la réalisation dépend d'une institution extralinguistique spécifique et ceux qui en sont indépendants ou, dans les termes de Fraser (1974) entre les actes cérémoniels et les actes vernaculaires, permet d'attribuer un statut à part aux verdictifs qui, contrairement aux autres, relèvent en majorité de la première catégorie (*bénir* n'a de sens performatif que dans le cadre de la religion, *inculper* dans le droit, *promulguer* dans le gouvernement, etc.).

Mais revenons au classement sémantique en cinq catégories majeures et vérifions s'il est corroboré par les propriétés syntaxiques des verbes.

Les verbes *expositifs* présentent comme caractéristique essentielle, au sein des *performatifs*, d'accepter la construction que *P ind* :

j'affirme qu'il est innocent.

À la différence des *promissifs*, qui acceptent aussi la construction que *P ind*, mais uniquement avec le futur

je te promets que je rentrerai avant minuit

les *expositifs* acceptent le passé composé dans la complétive

je vous informe qu'il est décédé.

Certains *expositifs* acceptent la construction *V^o inf*, quand les deux verbes ont le même sujet, mais sans préposition, à la différence sur ce point aussi des *promissifs* :

j'affirme être innocent

je te promets de rentrer avant minuit.

Cette dernière propriété nous permet de ranger dans les expositifs des verbes qui s'en distinguent par la construction, le plus souvent facultative, que *P subj*, comme *nier*

je nie qu'elle soit (est) sortie

je nie être sorti.

À noter que le même verbe peut être, selon la construction, expositif ou promissif ; ainsi de *jurer* dans

je jure qu'elle n'a pas menti

je jure de t'aider en toutes circonstances.

Les *exercitifs* présentent comme caractéristiques essentielles les constructions que *P subj* et *de/à V^{1/2} inf* (à la différence, sur ce dernier point, des promissifs, qui ont *de/à V⁰ inf*) :

j'ordonne que vous sortiez immédiatement

je vous ordonne de sortir immédiatement

je vous promets de sortir immédiatement.

À la différence des *comportatifs*, qui connaissent aussi la construction de *V^{1/2} inf*, ils n'admettent pas l'infinitif passé :

**je vous ordonne d'avoir téléphoné*

je vous remercie d'avoir téléphoné.

À noter ici aussi que le même verbe peut être, selon la construction, expositif ou exercitif. Ainsi de *dire* dans

je dis que je suis rentré à minuit

je dis être rentré à minuit

je dis qu'ils viennent me rendre visite

je leur dis de venir me rendre visite.

Les *comportatifs* présentent comme caractéristique essentielle, outre la construction de *V^{1/2} inf passé*, d'ignorer la construction en que *P*

**je remercie que vous êtes (soyez) venu me voir.*

Les *verdictifs* ignorent non seulement la construction en *que P*, comme les *comportatifs*, mais aussi la construction en *V inf*, et se distinguent de ce fait nettement des quatre autres classes.

On peut ainsi vérifier aisément, sur notre ensemble de verbe français potentiellement *performatifs*, leur répartition dans les cinq classes d'Austin/Searle, sur la base de ces critères sémantique (objectif de l'acte) et syntaxique (forme du complément) (voir les listes en annexe).

Les critères posés permettent en particulier de classer des verbes dont on ne sait généralement pas trop bien que faire ou que l'on retrouve, selon les auteurs, dans des catégories différentes, comme *accuser*, *offrir*, *avertir*, *prévenir*, *trouver*, *décider*, *menacer*, *refuser* et *renoncer*.

Le premier, qui exprime un jugement du locuteur sur un acte antérieur (fût-il supposé) de l'auditeur et qui se construit avec *de V¹ inf*

je vous accuse d'avoir volé cette somme

appartient manifestement à la classe des *comportatifs*.

Le second, classé parfois dans les *impositifs* (du moins pour certaines formes indirectes comme *Prenez encore un verre !* qui semblent amener l'auditeur à agir, voir Green 1975) relève d'abord des *promissifs*, dans la mesure où il engage le locuteur à une action future (*je vous verse encore un verre si vous le désirez*) et peut se construire avec *de V⁰ inf*

je vous offre de vous donner un coup de main pour porter vos valises.

Il en va de même pour *avertir* et *prévenir*, classés parfois comme *impositifs* dans la mesure où ils amènent l'auditeur à agir, mais il semble qu'on ait plutôt affaire là à un effet perlocutif ; les deux verbes expriment d'abord un certain engagement du locuteur à la vérité de la proposition exprimée et se construisent avec *que P ind*, comme les *expositifs*.

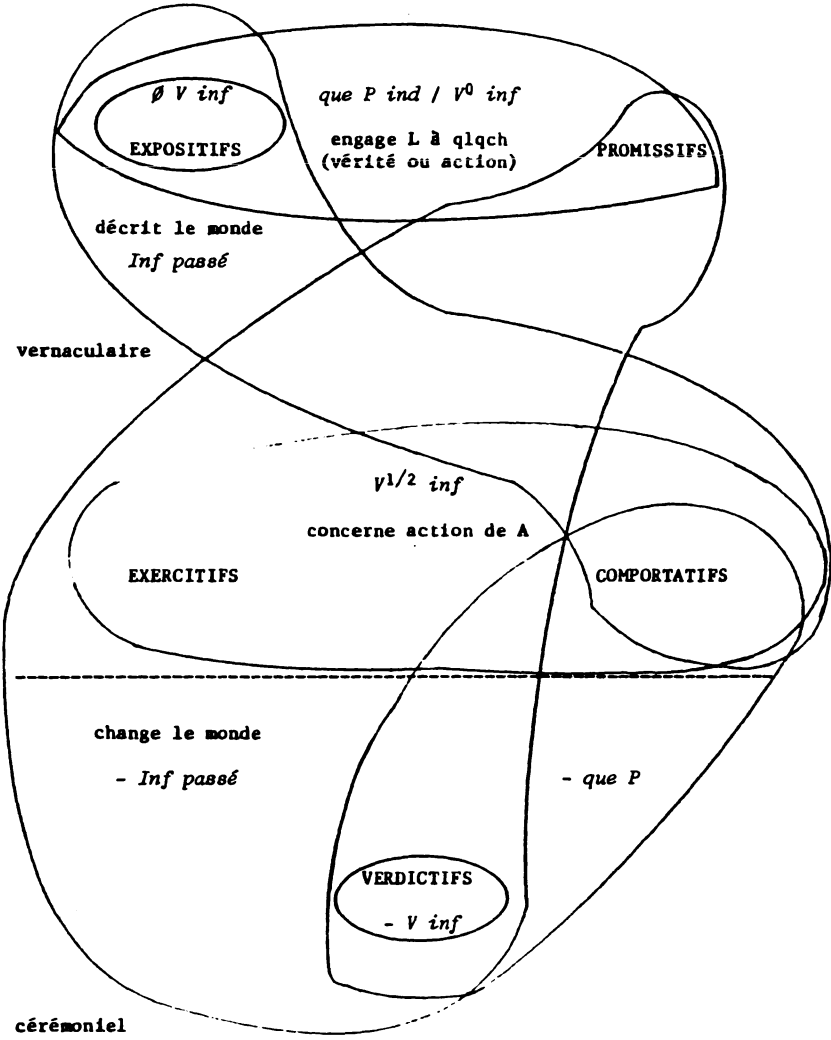
Quant à *trouver*, qui a des propriétés syntaxiques et sémantiques spécifiques, mises en évidence par Ducrot (1975), il présente d'abord de nombreux points communs avec les expositifs : engagement du locuteur à la vérité de la proposition exprimée et construction *que P ind*, ce qui nous amène à considérer les verbes de prédication comme une sous-classe des expositifs.

Enfin, les quatre derniers, dans des phrases comme

je décide (menace, refuse, renonce) de (à) partir,

relèvent manifestement de la catégorie des promissifs, puisqu'ils expriment un certain engagement du locuteur à une action future et acceptent la construction *de/à V⁰ inf*.

Le schéma suivant, qui s'inspire de la technique des isogènes de Sadock (1974), récapitule l'extension des propriétés sémantique (en romains) et syntaxique (en italiques) prises en considération :



Ce premier classement syntaxique et sémantique établi, on constate que chaque classe réunit des verbes présentant encore des différences importantes, en particulier dans leur sens et dans leurs conditions d'emploi : *ordonner* et *interdire* ont des sens opposés, *ordonner*, *suggérer* et *supplier* des conditions d'emploi très différentes. Aussi paraît-il intéressant de tenter d'affiner le classement au sein de chacune des classes. On note quelques tentatives dans cette direction en anglais pour les actes impositifs, un sous-ensemble des exercitifs (voir Green, 1975 et Lee, 1976).

Nous nous en tiendrons ici aux verbes de la catégorie des exercitifs. Pour les classer, nous utiliserons les critères cinq (statut relatif du locuteur L et de l'auditeur A) et six (prise en compte de l'intérêt de l'acte demandé pour L ou pour A) de Searle (1976), à quoi nous ajouterons l'intention de A de faire ou non l'action de sa propre initiative. Ce dernier point apparaît nettement chez Green (1975) et chez Lee (1976), qui limitent leur étude aux impositifs, c'est-à-dire aux actes visant à amener l'autre à faire quelque chose qu'il n'aurait pas fait de sa propre initiative, les distinguant ainsi des actes de légitimation (pour reprendre le terme de Fraser 1974 recouvrant autorisation et défense) qui présupposent une intention d'action de la part de l'auditeur. Pour le premier critère, les études conduites jusqu'ici pour l'anglais (Fraser, 1975, Green, 1975, Lee, 1976) s'accordent pour attribuer un rôle dominant aux statuts relatifs des interlocuteurs dans le fonctionnement des exercitifs : le locuteur ne peut donner un ordre ou une autorisation que s'il dispose d'un certain pouvoir sur son interlocuteur, il ne peut supplier l'auditeur que s'il se sent statutairement inférieur à lui dans la situation de communication. Le critère de l'intérêt se révèle utile pour distinguer les actes de requête (qui ont généralement pour bénéficiaire le locuteur) de la suggestion (qui a généralement pour bénéficiaire l'auditeur). On aboutit ainsi au tableau suivant (voir p. 00).

INTENTION DE L	INTENTION DE A	C EST DANS L'INTÉRÊT DE	STATUTS RELATIFS DE L ET DE A		
			L > A	L = A	L < A
L AMÈNE A À FAIRE C	A ne ferait pas de sa propre initiative	L	¹ exiger, dire sommer enjoindre ordonner prescrire charger imposer	² demander prier	³ supplier
		A	⁴ recommander	⁵ conseiller suggérer proposer engager inviter	
	A ferait de sa propre initiative		⁶ autoriser permettre consentir	⁷ encourager exhorter	
L AMÈNE A À NE PAS FAIRE C	propre initiative		⁸ défendre interdire s'opposer	⁹ déconseiller	
	A ne ferait pas de sa propre initiative		¹⁰ dispenser		

1 verbes d'ordre

2 " de demande

3 " d'adjuration

4 " de recommandation

5 " de suggestion

6 verbes d'autorisation

7 " d'exhortation

8 " de défense

9 " de dissuasion

10 " de dispense

L'analyse pourrait être poussée plus loin et le classement affiné jusqu'à ne comprendre qu'un verbe par classe, en tenant compte d'autres critères suggérés par Searle (1976), en particulier le quatrième (différence de force de présentation de l'intention illocutive) et le douzième (différence dans le style d'exécution de l'acte), encore qu'ils soient bien flous, ou en tenant compte d'autres présuppositions, mais ce n'est pas l'objectif de notre étude.

Il convient maintenant de vérifier si les propriétés syntaxiques des verbes viennent corroborer ce classement, mais la tâche se révèle beaucoup plus difficile qu'au premier niveau, voire impossible. Si certains verbes se construisent avec *à* alors que d'autres se construisent avec *de*, si on observe des différences dans la forme de la complétive (*que P subj* et/ou *à/de V inf*) ou dans le sujet de l'infinitif (*V¹ inf* ou *V² inf*), pour mentionner quelques propriétés syntaxiques, ces différences ne correspondent pas au classement sémantique. C'est ainsi que *autoriser à* et *permettre de* appartiennent à la même sous-classe sémantique des verbes d'autorisation; *exiger que*, *ordonner que/de* et *sommer de* à la même sous-classe des verbes d'ordre, tout comme *ordonner à qlqn de V² inf* et *sommer qlqn de V¹ inf*. Même la grande distinction établie par certains entre verbes d'imposition et verbes de légitimation ne correspond à aucune différence au plan de la syntaxe. Il en va de même au sein des autres classes, expositifs, promissifs et comportatifs, avec quelques exceptions notables; ainsi, dans les expositifs, les verbes de prédication acceptent une construction syntaxique qui leur est propre.

je trouve (estime, juge) ce film intéressant
(voir Ducrot 1975).

Ce peu de correspondance entre distinctions sémantiques et syntaxiques n'est d'ailleurs pas surprenant. Gross (1975) l'avait déjà noté dans son classement des verbes à constructions complétives et l'on a bien conscience aujourd'hui du caractère complexe et très indirect des relations entre structures syntaxiques et structures sémantiques.

On peut se demander dès lors si les différentes catégories d'exercitifs établies tentativement dans notre dernier tableau présentent quelque intérêt et justification. Il semble bien, si on élargit la perspective à un classement des actes de langage et qu'on prend en considération les formes les plus courantes des actes indirects, que les catégories d'ordre, de demande, d'adjuration, de recommandation, etc. sont utiles et pertinentes. Chaque catégorie d'acte est caractérisée par des conditions intrinsèques (concernant locuteur et auditeur, voir Heringer, 1972) spécifiques et, corollairement, par des formes indirectes particulières, souvent figées, correspondant à l'assertion ou à la mise en question d'une de ces conditions. On a ainsi, en français, pour mentionner les formes indirectes les plus courantes (on trouvera un inventaire très détaillé de tous les actes et de leurs réalisations en français dans le chapitre "Actes de parole" de Coste et al. 1976) :

ORDRE	<i>Vous devez rentrer avant midi</i>
DEMANDE	<i>Pouvez-vous rentrer avant midi ?</i>
ADJURATION	<i>Ne pourriez-vous pas rentrer avant midi ?</i>
RECOMMANDATION	<i>Vous devriez rentrer avant midi</i>
SUGGESTION	<i>Vous pourriez rentrer avant midi</i>
AUTORISATION	<i>Vous pouvez rentrer avant midi</i>
EXHORTATION	<i>Il vous faut rentrer avant midi</i>
DÉFENSE	<i>Vous ne pouvez pas rentrer avant midi</i>
DISSUASION	<i>Vous ne devriez pas rentrer avant midi</i>
DISPENSE	<i>Vous pouvez ne pas rentrer avant midi</i>

L'étude des conditions intrinsèques des actes et des règles de conversion ou d'implication conversationnelle qui en commandent les réalisations indirectes permettra sans doute d'éclairer rétrospectivement certains aspects de la syntaxe et de la sémantique des verbes (ou prédicats) performatifs sous-jacents qui déterminent la valeur illocutive littérale de l'acte.

Eddy Roulet

Université de Genève

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUSTIN, J.L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- COLE, P. et J.L. MORGAN (édit.) (1975), *Syntax and Semantics III : Speech Acts*, New York, Academic Press.
- COSTE, D., V. FERENCZI, J. LECLERQ, M. MARTINS-BALTAR, E. PAPO et E. ROULET (1976), *Un niveau-seuil*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- DUCROT, Oswald (1975), "Je trouve que", *Semantikos* 1, p. 63-88.
- FRASER, Bruce (1974), "An Analysis of Vernacular Performative Verbs", dans R.W. SHUY et C.J.N. BAILEY (édit.), *Toward Tomorrow's Linguistics*, Washington, Georgetown University Press, p. 138-158.
- FRASER, Bruce (1975), "Hedged Performatives", dans COLE et MORGAN (1975), p. 187-210.
- GREEN, Georgia M. (1975), "How to Get People to Do Things with Words", dans COLE et MORGAN (1975), p. 107-141.
- GROSS, Maurice (1975), *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.
- HERINGER, J.T. (1972), "Some Grammatical Correlates of Felicity Conditions and Presuppositions", *Working Papers in Linguistics* 11.
- LEE, Patricia A. (1976), "Impositive Speech Acts", *Working Papers in Linguistics* 21, p. 98-144.
- LONG, Mark E. (1976), *Semantic Verb Classes and their Role in French Predicate Complementation*, Bloomington, IULC.

- ROSS, John R. (1970), "On Declarative Sentences", dans R.A. JACOBS et P.S. ROSENBAUM (édit.), *Readings in English Transformational Grammar*, Waltham, Ginn, p. 222-272.
- ROSS, John R. (1972), "Act", dans D. DAVIDSON et G. HARMAN (édit.), *Semantics of Natural Languages*, Dordrecht, D. Reidel, p. 70-126.
- SADOCK, Jerrold M. (1974), *Toward a Linguistic Theory of Speech Acts*, New York, Academic Press.
- SEARLE, John R. (1976), "A Classification of Illocutionary Acts", *Language in Society* 5, p. 1-23.
- VENDLER, Zero (1970), "les Performatifs en perspective", *Langages* 17, p. 73-90.

ANNEXE

1. *liste des verbes expositifs*

accorder	confirmer	parier
admettre	considérer	postuler
affirmer	constater	préciser
ajouter	contester	prétendre
annoncer	déclarer	prévenir
apprendre	déduire	proclamer
assurer	démentir	rappeler
avancer	dénier	rapporter
avertir	dire	reconnaître
aviser	estimer	relever
avouer	garantir	répondre
certifier	informer	signaler
communiquer	jurer	soutenir
concéder	maintenir	spécifier
conclure	mentionner	supposer
confesser	nier	témoigner
confier	noter	trouver

2. *liste des verbes exercitifs*

autoriser	encourager	ordonner
charger de	engager	permettre
conseiller	enjoindre	prescrire
consentir	exhorter	prier
déconseiller	exiger	proposer

défendre	imposer	recommander
demander	interdire	sommer
dire	inviter	suggérer
dispenser	s'opposer	supplier

3. *liste des verbes promissifs*

accepter	s'engager	offrir
assurer	garantir	promettre
consentir	jurer	refuser
décider	menacer	renoncer

4. *liste des verbes comportatifs*

accuser	désapprouver	pardonner
approuver	excuser	plaindre
complimenter	féliciter	remercier
congratuler	louer	reprocher

5. *liste des verbes verdictifs*

abolir	consigner quelqu'un	interpréter
abroger	dédier	homologuer
absoudre	définir	léguer
accepter	déléguer	libérer
accorder	démissionner	maudire
acquitter	désigner	nommer
adhérer	diagnostiquer	octroyer
adjuger	donner	officialiser
adopter	enregistrer	pénaliser
agréer	estimer	placer
annuler	évaluer	se plier
appeler	exclure	présenter
arrêter quelqu'un	excommunier	proclamer
bénir	exempter	promulguer
casser (gradé, jugement)	fixer	protester

céder	formuler	punir
chasser	importer	quitter quelqu'un
classer	inculper	ranger
commander quelque chose	infliger	réclamer
condamner	(s') inscrire	référer
renvoyer	révoquer	supprimer
répudier	saluer	surseoir
réserver	solliciter	valider
retirer	soumettre	voter
revendiquer		